

# Déclaration



## Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Le 6 décembre 2014

Le 6 décembre 2014, Unifor souligne la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Nous nous souvenons de toutes les femmes qui sont mortes en raison de la violence fondée sur le genre. Nous nous souvenons des 14 femmes mises à l'écart et assassinées cette journée-là, il y a 25 ans – 14 étudiantes en génie ont été assassinées uniquement parce qu'elles étaient des femmes : Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault, Annie Turcotte et Barbara Klucznik-Widajewicz.

Ce 6 décembre, bien qu'il y ait eu des changements importants, nous reconnaissons que la violence faite aux femmes continue d'être présente dans notre société. Au moment où les gens vont se réunir dans les communautés partout au Canada pour commémorer les femmes mortes à cause de la violence fondée sur le genre et pour penser à toutes celles qui subissent quotidiennement la réalité de la violence dans leur vie, Unifor s'engage à nouveau à prendre des mesures concrètes pour éliminer la violence faite à toutes les femmes et les filles.

Grâce aux efforts soutenus et déterminés visant à changer les attitudes dans nos lieux de travail et nos communautés, notre syndicat a obtenu des changements positifs à la table de négociation en 25 ans, depuis 1989. Nous avons négocié des politiques contre le harcèlement, des procédures de dépôt de plaintes, le droit de refuser d'exécuter des tâches basé sur le harcèlement, la formation en matière de prévention du harcèlement et le programme novateur, reconnu à l'échelle internationale, des intervenantes auprès des femmes. Ces intervenantes ont toutes aidé des femmes aux prises avec la violence fondée sur le genre dans leur vie. Mais, en tant que syndicat, nous savons que la violence faite aux femmes ne peut être résolue uniquement à la table de négociation.

Nous allons poursuivre nos efforts au-delà du lieu de travail et nous pousser à en faire plus encore.

Le 6 décembre 2013, Unifor, en collaboration avec le Congrès du travail du Canada et le Centre de recherche contre la violence faite aux femmes et aux filles de l'Université Western, a lancé une enquête à l'échelle nationale intitulée « La violence conjugale au travail : Une personne peut-elle être en sécurité au travail alors qu'elle ne l'est pas à la maison? » Unifor s'engage à utiliser les résultats de cette recherche et ses recommandations pour alimenter ses stratégies en vue de négocier des dispositions visant à soutenir les personnes aux prises avec la violence conjugale, y compris en négociant le programme des intervenantes auprès des femmes. Nous allons utiliser ces résultats pour militer en faveur de changements législatifs progressistes et en insistant auprès des gouvernements notamment pour qu'ils établissent un plan d'action national contre la violence faite aux femmes, qui doit comprendre une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous devons

Tel/Tél: 519.649.2552 | Toll-free/Sans frais: 1.800.265.1891 | Fax/Télé: 519.649.7355

Email: [femmes@unifor.org](mailto:femmes@unifor.org) | Web: [unifor.org](http://unifor.org)

exiger de tous les paliers gouvernementaux qu'ils assument leur responsabilité à l'égard du problème de la violence, en particulier concernant les femmes autochtones disparues et assassinées. Une intervention fédérale est nécessaire, mais sans elle, d'autres mesures peuvent quand même être prises localement.

Lors du Conseil canadien d'Unifor en 2014, deux recommandations principales sur la violence faite aux femmes ont été proposées par le président national d'Unifor, Jerry Dias, et appuyées, débattues et adoptées à l'unanimité par plus de 1 200 déléguées et délégués<sup>i</sup>. Nous agissons ainsi parce que nous croyons en un monde basé sur des principes d'égalité et de justice sociale. Nous agissons ainsi parce que nous croyons que nous avons une responsabilité collective de travailler à éradiquer la violence fondée sur le genre. Nous agissons ainsi parce que nous sommes unis dans notre détermination à déployer tous les efforts possibles pour que toutes les femmes soient en sécurité dans nos lieux de travail, nos communautés et notre pays.

---

<sup>i</sup> Recommandation sur la violence faite aux femmes et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la tuerie de Montréal le 6 décembre :

*Je recommande d'accentuer nos efforts pour éliminer la violence faite aux femmes. Nous devons continuer de négocier les soutiens en milieu de travail pour les femmes victimes de violence conjugale et d'inclure dans toutes les unités de négociation des dispositions contre la violence faite aux femmes et le Programme d'intervenantes auprès des femmes. Je demande à toutes les sections locales de diffuser les résultats du sondage sur les effets de la violence familiale au travail, qui seront diffusés le 6 décembre, et les recommandations qui les accompagneront, afin de faire pression sur tous les ordres de gouvernement et leur demander de mettre en œuvre un plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe.*

Recommandation visant à appuyer la tenue d'une enquête nationale au sujet des femmes autochtones disparues et assassinées :

*Je recommande que le Conseil canadien soutienne l'appel lancé par les conseils régionaux d'Unifor pour appuyer les revendications de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), qui souhaite qu'une commission d'enquête nationale soit tenue sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées et que les femmes autochtones soient consultées lors du processus décisionnel et au sujet de la conception et de la mise en œuvre de cette commission d'enquête.*